

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° 16

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO,

Membres excusés : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à C.DUFOUR), P.ACEDO (pouvoir à G.LASSABE), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP.CRESPO), Ch.DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : N.DAUGA

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux rue Séverin Latappy (jusqu'à l'accès au nouveau collège, livraison 11/2015) - (Tranche 2 : Génie Civil).

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Monsieur Gilles LASSABE précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Bayonne 2015) », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

Electrification rurale
- Programme
« Article 8
(Bayonne) 2015 »
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n° 15EF066

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

. Montant des travaux TTC	84 888,67 €
. Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	8 488,87 €
. Actes notariés (3)	900,00 €
. Frais de gestion du SDEPA	3 537,03 €
TOTAL	97 814,57 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

. Participation Concessionnaire	18 928,38 €
. Participation Syndicat	18 928,38 €
. T.V.A. préfinancée par le SDEPA	15 562,92 €
. Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	40 857,86 €
. Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 537,03 €
TOTAL :	97 814,57 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 25 novembre 2015
Le Maire,
Francis GONZALEZ

